

16.05.2018 – 16:10 Uhr

Une folie : le Conseil fédéral veut abolir le programme d'impulsion pour la création de places d'accueil extrafamilial

Bern (ots) -

Il y a encore trop peu de crèches et d'écoles de jour en Suisse. Néanmoins, le Conseil fédéral a rejeté aujourd'hui la prolongation du programme d'impulsion pour la création de places d'accueil extrafamilial. Du point de vue de Travail.Suisse, l'organisation faîtière indépendante des travailleurs et des travailleuses, c'est une gifle pour les parents qui travaillent.

Pour la première fois en 2017, plus de personnes ont quitté le marché du travail qu'elles n'y sont entrées. Cela signifie que la pénurie de travailleurs et travailleuses qualifiés devient lentement mais sûrement une réalité. Les mesures visant à promouvoir la conciliation de la famille et de la vie professionnelle, comme le prévoit déjà l'Initiative visant à combattre la pénurie de main d'oeuvre qualifiée, constituent un instrument de lutte contre la pénurie de travailleurs qualifiés. "La décision du Conseil fédéral d'abolir le programme d'impulsion pour la création de nouvelles places d'accueil extrafamilial est tout simplement insensé", déclare Adrian Wüthrich, président de Travail.Suisse.

Le 18 octobre 2017, le Conseil fédéral a également rejeté le congé de paternité au motif que « la priorité réside dans le développement d'une offre d'accueil extrafamilial adaptée aux besoins ». Le fait qu'il rejette maintenant aussi cette prolongation le montre clairement : "Le Conseil fédéral ne veut pas de politique familiale, il ne veut pas soutenir les familles et ne veut pas non plus de femmes sur le marché du travail", déclare Wüthrich.

Le Conseil national devrait décider le 12 juin si la variante du Conseil fédéral consistant à ne pas prolonger le programme d'impulsion ou la variante de la commission (prolongation) sera suivie. Travail.Suisse lui recommande fortement de suivre la CSEC-N et de prolonger le programme d'impulsion.

Contact:

Adrian Wüthrich, Président de Travail.Suisse, 079 287 04 93

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100020454/100815659> abgerufen werden.